

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/12/2008

Réception par le Prefet : 19/12/2008

Publication : **29 DEC. 2008**



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-14-6-1

Séance du jeudi 18 décembre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Organisation de l'exposition ""Forêts naturelles, forêts magiques""

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le Président à signer la convention jointe en annexe, relative à la mise à disposition gratuite de l'exposition « Forêts naturelles – Forêts magiques » par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions